

# AMBULATOIRE

## Prestations conventionnées Assurance Maladie

**Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel.....24 € / séjour**

La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandé par l'assurance maladie au patient pour les actes médicaux dont le montant est supérieur à 120 €. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par votre mutuelle en fonction de votre contrat.

Catégorie prestation	Option Salon	BOX	CHAMBRE CONFORT*
Tarifs	40 € / jour	65 € / jour	105 € / jour
Chambre individuelle (climatisée)	✗	✗	✓
Télévision	✗	✓	✓
Wifi	✓	✓	✓
Coffre	✓	✓	✓
Solution Hydro-alcoolique (1 flacon)	✗	✓	✓
Présence d'un accompagnant	✗	✗	✓
Collation	En espace collation à volonté	En espace collation à volonté	En chambre Plaisir

\*Prestations non-accessibles en parcours fast-track et endoscopie



Inclus



Non - inclus